



ATOMELEC

Groupe

20 avenue de Saint-Etienne
42380 Saint-Bonnet-le-Château

Tél. : 04.77.50.06.95
Fax. : 04.77.50.53.99

contact@atomelec.fr
www.atomelec.com



9001:2015

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE

ATOMELEC - 2025

Conformément aux dispositions légales et réglementaires visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, Atomelec a calculé son Index de l'égalité femmes/hommes 2025 au titre de l'année civile 2024.

Le résultat total est de 68/100. Cet index est décliné par indicateurs comme suit :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par catégorie de postes équivalents : 33 points sur 40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes : 15 points sur 35
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris : 15 points sur 15
- Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5 points sur 10 »

Des mesures correctives sont en préparation